



**Communiqué de presse internationale :**

## **"CEFC Epingle l'ordre NATIONAL des médecins FRANCAIS !"**

A PAREID, le 20 AVRIL 2010

**"L'ordre national des médecins de France adopte une position qui serait contraire à la législation Européenne, et notamment la directive prestation et service N° 2006/123/CE du 12 Décembre 2006" (Confirmation par courrier des avocats du C.E.F.C)**

**C.E.F.C à déjà dénoncé certaines pratiques douteuses et malveillantes des "chasseurs de têtes" et "Consultants en ressources humaines", qui font beaucoup couler d'encre ! Bien que le C.E.F.C soit controversé et malmené, des vérités qu'il annonce, par les organismes et personnes qui se sentent directement concernés ; Notamment l'ordre national des médecins de France, qui s'oppose et est retissent à la venue de médecins ROUMAINS en France. Et bien entendu la presse à scandale ROUMAINE qui a essayé de profiter d'informations mensongères et diffamatoires ! Aujourd'hui le C.E.F.C, et son représentant, Sylvain BLONDIN, soutenus par leurs avocats, conseillers juridiques et fiscaux contrent attaquent pour rétablir la vérité. Mieux ! Ils dénoncent quelques irrégularités.....**



**Sylvain BLONDIN & Mr Jacques BARROT**

Avocat,

Membre du conseil constitutionnel,  
Ancien commissaire de la justice, de la liberté et de la sécurité, ancien Vice-président de la commission Européenne et ancien ministre du travail et des affaires sociales.

L'ordre national des médecins Français, a souligné la problématique que représentent l'arrivée des médecins étrangers en FRANCE, et notamment les praticiens ROUMAINS. Dans "l'ATLAS DE LA DEMOGRAPHIE MEDICALE EN France" (2010) cet organisme pointe du doigt les médecins ROUMAINS. Au 1<sup>er</sup> JANVIER 2009, 9.631 est le nombre de médecins de nationalité Européenne et extra-Européenne exerçant en France ; soit + 3,43 % qu'au 1<sup>er</sup> JANVIER 2008. Parmi ces médecins étrangers, un chapitre spécial est consacré aux praticiens ROUMAINS. L'ordre national recense 1.160 de ces médecins en France, dont 1.063 exerçant avec une activité régulière, et dont 70 % sont des femmes.

En 2010 les médecins ROUMAINS représentent 12 % des médecins étrangers, et 80 % des libéraux étrangers qui s'installent dans les campagnes.

Déjà, l'ordre national des médecins de France par son plus haut représentant, à émis de grands doutes sur la qualité et le niveau des formations des médecins ROUMAINS, et que cette différence de niveau, est très préjudiciable aux médecins Français, et sa profession. **(Voir les liens et les articles de différentes presses sur le site [www.medecin-recrutement.com](http://www.medecin-recrutement.com) )**

Il est certain, que vue la conjoncture actuelle, et l'ampleur de la crise sans précédent, que connaît le domaine de la santé et ses praticiens en ROUMANIE, depuis les nouvelles dispositions mises en place par le ministère de la santé ROUMAIN, et face aux risques important que représente l'exil des médecins vers d'autres pays, et notamment, vers la France, de nouvelles mesures ont été mises en place, pour renforcer à dissuader ces médecins de venir, comme, par exemple, en compliquant et durcissant les démarches administratives à réaliser pour l'inscription à l'ordre national.

Par conséquent, il n'est pas étonnant que le [C.E.F.C](#), et son représentant international [Sylvain BLONDIN](#), les seuls à défendre les valeurs fondamentales et l'éthique du recrutement en milieu médical des praticiens étrangers, soient pointés du doigt par l'ordre national des médecins Français. Ils sont controversés, car le réalisme, le charisme, et la franchise avec lesquelles ils dénoncent ces pratiques obscures, gênent beaucoup de personnes et d'organisations. En premier les "CHASSEURS de têtes"

Non seulement la circulaire émise par l'ordre national des médecins est inacceptable et non fondé de droit contre le [C.E.F.C](#) ; Car tous les contrats établis par le centre de recrutement, sont rédigés en toute conformité, légalité, selon les règles et les lois des droits Français et Européen en vigueur.

Au contraire, aujourd'hui, c'est l'ordre national des médecins de France, qui est controversé, par les avocats, conseillers juridiques et fiscaux, du [C.E.F.C](#), qui dénoncent (Voir site [www.medecin-recrutement.com/conseil.html](http://www.medecin-recrutement.com/conseil.html)) "certaines pratiques et positions de l'ordre des national des médecins, serait contraire à la législation Européenne, et notamment la directive et service N° 2006/123/CE du 12 Décembre 2006"

L'ordre national ne peut en aucun cas s'opposer délibérément ou indirectement, à ce que des médecins étrangers viennent s'installer en France, accompagnés et soutenus par l'ensemble des services uniques proposés et mis en place par le [Centre Européen de Formation et Conseil](#).

Il a été demandé, directement, au Président de l'ordre national des médecins, le Dr Michel LEGMANN, de retirer cette circulaire illégitime et non fondée de leur site. (Voir site [www.medecin-recrutement.com/conseil.html](http://www.medecin-recrutement.com/conseil.html) courriers adressés)

"Ce mail a été transféré à tous les présidents des ordres régionaux et départementaux des médecins de France, joint du courrier des avocats, en expliquant le manque de légitimité de cette circulaire nationale, émise par leur organisme, et **qu'aucune recommandation ou directive contre le C.E.F.C Centre Européen de Formation et Conseil ne peuvent être faites**. Notre organisme agréé se réservant le droit de poursuivre toute irrégularité constatée"

Nous rappelons à tous nos candidats, médecins avec qui nous travaillons et en contrat, et à toutes personnes intéressées de connaître la vérité, dans un souci de transparence, ils sont invités à visiter nos sites [www.medecin-recrutement.com/conseil.html](http://www.medecin-recrutement.com/conseil.html) et [www.centre-formation-conseil.eu](http://www.centre-formation-conseil.eu).

L'ensemble des documents, courriers, articles de presse et mails échangés, qui prouvent la légalité totale, et le bien fondé des contrats et des actions menées sont en ligne.

Le professionnalisme, et la pertinence des actions menées, par le [C.E.F.C](#) avec des mises en garde régulière, en expliquant les méandres et les difficultés d'une installation en France, gênent beaucoup. En premier concernés, les cabinets peu scrupuleux qui font débarquer des médecins étrangers, sans aucune mise en garde, formation, préparation à l'installation, sans accompagnement à la réalisation de toutes les démarches et aides durables, met **80 % de ces médecins en situation d'échec**.

A cause de ces gens et structures malveillantes, l'ordre national des médecins, et à cru bien faire, en dénonçant dans sa circulaire le [C.E.F.C](#), et pointer abusivement du doigt [Sylvain BLONDIN](#) à titre d'exemple, car les plus représentatifs et incisifs internationalement.

**Pour prouver sa bonne foi, à tous ses clients, médecins et de l'ordre national des médecins, après suggestion de ses avocats et conseillers, le C.E.F.C a apporté quelques petites modifications à ses contrats. En aucun cas, cela remet en cause la légitimité totale des contrats existants et déjà signés.**

**Le [C.E.F.C](#), est un organisme professionnel de recrutement de formation, et de conseil, agréé N° 41 55 00 343 55, spécialiste des milieux médicaux et paramédicaux, qui facilite l'installation des médecins Roumains à l'étranger et notamment en France.**

#### **C.E.F.C**

13 rue du MONUMENT

55160 PAREID

Tél : + 33 3 29 83 20 12

Fax : + 33 3 29 84 59 86

<http://www.centre-formation-conseil.eu>

<http://www.medecin-recrutement.com>

RCS VERDUN 492 225 610 00038-APE 70 22Z

Avocats chargés de l'affaire:

ROUMANIE :

+ 40 26404310568

Pour toute information :

[info@centre-formation-conseil.eu](mailto:info@centre-formation-conseil.eu)